



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 7 juillet 2015 à 19h02 au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Daniel Rochon.

ÉTAIENT présents : Mesdames les conseillères Carole Charbonneau, Sandra Dicaire et Diane Martin ainsi que messieurs les conseillers Roger Laurent et Roland Montpetit.

ÉTAIT absent : Monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, secrétaire-trésorière.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ayant quorum la séance débute à 19h02 sous la présidence du maire, monsieur Daniel Rochon. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Séance ordinaire du 2 juin 2015;
  - 3.2 Séance extraordinaire 15 juin 2015.
4. Gestion financière et administrative
  - 4.1 Adoption des comptes de la période;
  - 4.2 Adoption des états financiers du mois de mai 2015;
  - 4.3 Visa Desjardins - Augmentation de la limite de crédit;
  - 4.4 Achat d'une publicité – Fabrique Notre-Dame-de-la-Garde;
  - 4.5 Contribution à la Croix-Rouge.
5. Aménagement et urbanisme
  - 5.1 Demande de dérogation mineure - 148, chemin Hayes.
6. Environnement
  - 6.1 Abattage d'arbres.
7. Voirie
  - 7.1 Achat de 4 pneus – Camionette Ford F-150;
  - 7.2 Débroussaillage des côtés de chemins;
  - 7.3 Achat d'une débroussailleuse;
  - 7.4 Acceptation de l'aide financière accordée par le Député.
8. Loisirs et culture
  - 8.1 Aide financière - Tournoi de balle familial.
9. Sécurité publique
  - 9.1 Achat d'un VTT – Sauvetage en forêt;
  - 9.2 Embauche d'un pompier à temps partiel.
10. Hygiène du milieu
  - 10.1 Achat de bacs roulants.
11. Varia
12. Correspondance
13. Période de questions
14. Fermeture de la séance

15-07-108

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 7 JUILLET 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Carole Charbonneau.

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

**AVIS DE DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**INDICATEURS DE GESTION 2014**

Le rapport intitulé *Indicateurs de gestion 2014* a été transmis au MAMOT le 30 juin 2015 et est déposé lors d'une séance ordinaire du conseil tel que requis.

15-07-109

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU**  
**2 JUIN 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal du 2 juin 2015, au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

15-07-110

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**  
**EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal du 15 juin 2015, au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

15-07-111

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 15-06 DES COMPTES**  
**PAYÉS ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de juin 2015 dressé par la directrice générale, portant le numéro 15-06 totalisant une somme de **101 750,20 \$** et répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer :	<b>51 710,03 \$</b>
- Déboursés par chèque :	<b>8 739,22 \$</b>
- Déboursés par prélèvement :	<b>18 247,77 \$</b>
- Salaires :	<b>23 053,18 \$</b>

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité.

**15-07-112**

**POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MAI 2015**

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois de mai 2015 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

**15-07-113**

**VISA DESJARDINS – AUGMENTATION DE LA LIMITE DE CRÉDIT**

ATTENDU la résolution 07-07-112 décrétant l'acquisition d'une carte de crédit au nom de la Municipalité pour effectuer des achats et des paiements de factures;

ATTENDU QUE la limite de crédit est de 1 500,00 \$;

ATTENDU QU'au cours des huit (8) dernières années le prix des divers produits et services a considérablement augmenté;

ATTENDU QUE plusieurs fournisseurs incluant certains ministères des gouvernements provincial et fédéral demandent le paiement des factures par carte de crédit;

ATTENDU QUE les paiements par carte de crédit sont sans frais et entraînent une diminution du délai de traitement;

ATTENDU QU'une limite de crédit de 20 000,00 \$ semble être un montant raisonnable pour amorcer le nouveau processus de paiement des comptes fournisseurs par carte de crédit;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Carole Charbonneau

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à demander une augmentation de la limite de la carte de crédit Visa Desjardins à 20 000,00 \$.

ET à effectuer le paiement des comptes fournisseurs par carte de crédit, lorsque possible.

Adoptée à l'unanimité.

**15-07-114**

**ACHAT D'UNE PUBLICITÉ – FABRIQUE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE**

ATTENDU QUE la Fabrique Notre-Dame-de-la-Garde prépare son calendrier 2016 destiné à la vente;

ATTENDU QUE ce calendrier sera vendu pour aider à financer le maintien et l'entretien de l'Église;

ATTENDU QUE la Fabrique offre à la Municipalité d'acheter une partie de la page couverture afin d'y insérer son logo;

ATTENDU QUE cette publicité est offerte au coût de 125,00 \$;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles au budget courant;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roland Montpetit

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 125,00 \$ pour l'achat d'une publicité en page couverture du calendrier 2016 de la Fabrique Notre-Dame-de-la-Garde;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

**15-07-115**

**CONTRIBUTION À LA CROIX-ROUGE**

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 13-07-114, la municipalité a signé un protocole d'entente avec la Croix-Rouge pour l'organisation des services aux sinistrés dans notre plan de sécurité civile municipale;

ATTENDU QUE la contribution annuelle demandée pour 2015 est de 150,00 \$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil octroie une contribution de 150,00 \$ à la Croix-Rouge tel que stipulé au protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité.

**15-07-116**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 148, CHEMIN HAYES**

ATTENDU QUE le propriétaire du 148, chemin Hayes a présenté une demande de dérogation mineure au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) concernant la construction d'une remise à l'intérieur du six (6) mètres réglementaire de la marge avant de son terrain;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme fait la recommandation de refuser cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'il y a d'autres possibilités respectant les diverses normes d'implantation prévues aux règlements de zonage;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roland Montpetit

ET RÉSOLU QUE ce conseil refuse la demande de dérogation mineure demandée par le propriétaire du 148, chemin Hayes.

Adoptée à l'unanimité.

**15-07-117**

**ABATTAGE D'ARBRES**

ATTENDU les soumissions reçues pour l'abattage de deux (2) arbres dans la cour arrière de la Municipalité;

ATTENDU la plus basse soumission d'Émondage Excellence Outaouais au montant de 850,00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE les arbres doivent être coupés pour des raisons de sécurité;

ATTENDU les fils électriques à proximité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois octroie le contrat pour l'abattage de deux (2) arbres au montant de 850,00 \$ plus les taxes applicables à la compagnie Émondage Excellence Outaouais et autorise la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

**15-07-118**

**ACHAT DE PNEUS POUR LA CAMIONNETTE FORD F-150**

ATTENDU QU'il est nécessaire de changer les quatre (4) pneus de la camionnette Ford F-150;

ATTENDU la soumission de Carle Ford Inc. au montant de 842,44 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de 4 pneus;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Carole Charbonneau

ET RÉSOLU QUE l'inspecteur en voirie soit autorisé à acheter quatre (4) pneus de Carle Ford Inc. pour un montant de 842,44 \$ plus les taxes applicables et autorise la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

**15-07-119**

**DÉBROUSSAILLAGE DES CÔTÉS DE CHEMINS**

ATTENDU QUE ce conseil désire faire effectuer le débroussaillage des côtés de chemins municipaux;

ATTENDU la soumission des Entreprises Lyen Boudrias au taux de 35,00 \$ par kilomètre;

ATTENDU QUE le coût de cet entretien a été prévu au budget régulier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil retienne les services des Entreprises Lyen Boudrias au taux de 35,00 \$ par kilomètre afin d'effectuer le débroussaillage des côtés de chemins municipaux.

Adoptée à l'unanimité.

**15-07-120**

**ACHAT D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE**

ATTENDU QU'une des débroussailleuses de la Municipalité n'est plus fonctionnelle et qu'il y a lieu de la remplacer;

ATTENDU la soumission reçue de Lou-Pro inc. pour l'achat d'une débroussailleuse Stihl, modèle FS240 pour la somme de 614,95 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roland Montpetit

ET RÉSOLU QUE l'inspecteur en voirie soit autorisé à acheter une débroussailleuse Stihl, modèle FS240 de Lou-Pro inc. pour un montant de 614,95 \$ plus les taxes applicables et autorise la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

**15-07-121**

**ACCEPTATION DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE PAR LE DÉPUTÉ**

ATTENDU la résolution portant le numéro 15-02-29 relative à la demande de subvention faite au député, monsieur Alexandre Iracà, pour l'amélioration de notre réseau routier local;

ATTENDU QUE monsieur le député Alexandre Iracà, dans sa lettre du 17 juin 2015, confirme qu'il accordera à la Municipalité une aide financière au montant de 15 000,00 \$ pour l'amélioration de notre réseau routier local;

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer, par résolution, que le conseil accepte cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte l'aide financière au montant de 15 000,00 \$ accordé par monsieur le député, Alexandre Iracà, pour l'amélioration de notre réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité.

**15-07-122**

**AIDE FINANCIÈRE – TOURNOI DE BALLE FAMILIAL**

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb, conseil 6045, organisent un tournoi de balle familial, mixte, du 17 au 19 juillet prochain;

ATTENDU l'inscription de 11 familles jusqu'à présent;

ATTENDU la demande d'aide pour effectuer les photocopies de la publicité reliée aux programmes de la fin de semaine;

ATTENDU QUE les frais de photocopies de la publicité s'élèvent à 146,00 \$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roland Montpetit

ET RÉSOLU QUE ce conseil octroie une aide financière équivalente à 146,00 \$ aux Chevaliers de Colomb, conseil 6045, en effectuant gratuitement les photocopies de la publicité tel que demandé.

Adoptée à l'unanimité.

**15-07-123**

**ACHAT D'UN VTT – SAUVETAGE EN FORÊT**

ATTENDU QUE les soumissions reçues pour un VTT et les équipements requis pour les sauvetages en forêt;

ATTENDU la soumission reçue de F. Constantineau et Fils au montant de 16 498,00 \$ plus les taxes applicables pour un Outlander Max XT 650 2015, les équipements de sécurités obligatoires pour un véhicule d'intervention incendie et les chenilles pour l'accès aux sentiers de motoneiges en période hivernale;

ATTENDU QUE le Comité intermunicipal en sécurité incendie, recommande de procéder à l'achat;

ATTENDU QUE les conseils municipaux de Val-des-Bois et de Bowman ont déterminé que l'achat serait effectué au prorata des fiches foncières taxables des deux municipalités;

ATTENDU QUE les conseils municipaux de Val-des-Bois et de Bowman ont déterminé que des frais de gestions de 4 % du prix net de l'achat seront facturés à la municipalité de Bowman;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à procéder à l'achat d'un Outlander Max XT 650 2015, les équipements de sécurité obligatoires pour un véhicule d'intervention incendie et les chenilles pour l'accès aux sentiers de motoneiges en période hivernale au coût de 16 498,00 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à enregistrer le VTT, auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec, au nom de la municipalité de Val-des-Bois;

ET QUE la part financière de la municipalité de Val-des-Bois soit affectée aux surplus accumulés non affectés.

Adoptée à l'unanimité.

**15-07-124**

**EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL**

ATTENDU QUE l'article 6 du règlement municipal numéro RM03-2004 stipule que le conseil, sur recommandation du directeur, doit nommer les membres du service des incendies;

ATTENDU le besoin d'embaucher de nouveaux pompiers au sein du service des incendies afin de répondre au schéma de couverture de risques en vigueur;

ATTENDU QUE le directeur du service des incendies recommande au conseil municipal l'embauche de Monsieur Nicolas Gauthier, résidant de la municipalité de Val-des-Bois, à titre de pompier à temps partiel;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Carole Charbonneau

ET RÉSOLU QUE Monsieur Nicolas Gauthier soit embauché à titre de pompier à temps partiel au sein du service des incendies de Val-des-Bois/Bowman.

Adoptée à l'unanimité.

**15-07-125**

**ACHAT DE BACS ROULANTS**

ATTENDU la soumission de la compagnie Gestion USD Inc. au montant de 4 424,49 \$ taxes et livraison incluses pour l'achat de 45 bacs verts de 360 litres pour les ordures;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 4 424,49 \$ taxes et livraison incluses pour l'achat de 45 bacs verts de 360 litres pour les ordures ménagères de la compagnie Gestion USD Inc.;

DE PLUS le prix de revente des bacs sera de 89,80 \$.

Adoptée à l'unanimité.

**CERTIFICAT DE CRÉDIT**

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

**15-07-126**

**LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 37)**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....  
Daniel Rochon, maire

.....  
Anik Morin, secrétaire-trésorière

**Je, Daniel Rochon, maire, atteste que la signature du présent  
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les  
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code  
municipal du Québec.**